

Fiche descriptive - Collège au cinéma 2020-2021

Les enseignants et leurs élèves sont tenus d'assister à 4 séances en salle de cinéma, qui constituent un parcours de cinéma sur l'année. L'objectif est d'éveiller la curiosité des élèves en leur donnant l'opportunité de voir, en salle de cinéma, des films que beaucoup n'iraient pas voir spontanément. Les élèves développent ainsi un comportement de spectateur éclairé en découvrant des œuvres qui offrent de multiples possibilités d'analyse et d'interprétation.

Thématique

Composé de représentants du Département, de l'Education Nationale, de la Culture et du Cinéma, le comité de pilotage propose en 2020-2021 un parcours de quatre séances en salle de cinéma. Il est proposé aux enseignants et à leurs élèves un étonnant voyage entre différents pays et modes d'expression cinématographiques. Ce programme permet en outre de s'interroger explicitement avec les élèves sur le développement de nos sociétés actuelles, la place de l'individu, ses choix et ses responsabilités face à la Nature.

Formation des enseignants et suivi

La participation au dispositif implique pour l'établissement de respecter les engagements définis dans la **convention signée entre le collège et l'association Cinémas 93** et notamment celui de permettre aux enseignants (**un enseignant – ou documentaliste - au minimum par établissement, et jusqu'à un enseignant par classe inscrite**), de suivre dans son intégralité la formation « Collège au cinéma » inscrite au Plan Académique de Formation (PAF) et de participer à la réunion de bilan. Ce stage, qui aura lieu les **jeudi 8, mardi 13 et jeudi 15 octobre 2020 (lieux et organisation précisés ultérieurement)**, permettra d'assister aux pré-projections des films, d'acquérir des connaissances sur ces œuvres et des compétences plus générales dans le domaine cinématographique et l'éducation aux images.

Accompagnement pédagogique

Les documents pédagogiques sur les films permettent aux enseignants de préparer les séances scolaires. Le site de Cinémas 93 fournit également de nombreuses pistes aux professeurs. Les enseignants ont à renseigner en ligne un carnet de bord qui questionne la réception des films et le dispositif. C'est également un guide pour la construction, la conduite et l'évaluation du projet cinéma. Une réunion de bilan du dispositif sera organisée en mai 2020 pour mettre en partage les pratiques. Les élèves peuvent bénéficier d'interventions en classe sur les films au programme et d'ateliers de pratique menés par des spécialistes de l'image et du son. Des rencontres avec des réalisateurs et des équipes de films sont proposées, notamment grâce au réseau professionnel de *Cinémas 93*, à l'Aide au film court du Département et au réseau des festivals de cinéma de la Seine-Saint-Denis. Ces interventions, qui contribuent à approfondir le travail mené par les professeurs, sont prises en charge par Cinémas 93 sur demande de l'enseignant, dans la limite des places disponibles.

Inscription

Le nombre de classes pouvant s'inscrire est dorénavant conditionné par la taille des effectifs de l'établissement (une classe possible par tranche de 200 élèves) avec la possibilité d'une classe supplémentaire pour les établissements en REP +.

Pour procéder à l'inscription d'une ou de plusieurs classes, il convient, **avant le mardi 15 septembre 2020**, de :

- Faire remplir le formulaire d'inscription en ligne par le coordinateur (un formulaire par collège) sur www.cinemas93.org ;
- Faire inscrire par le principal (sur GAIA) les enseignants à la formation dans le cadre du Plan Académique de Formation. Ces inscriptions sont collectives et s'effectuent uniquement sur GAIA par le chef d'établissement
- retourner la convention de partenariat signée par le principal à : Cinémas 93 (87 Bis Rue de Paris, 93100 Montreuil)

Pour toute question, remarque ou suggestion, vous pouvez contacter :

- Cinémas 93 : Xavier Grizon, coordinateur de « Collège au cinéma » en Seine-Saint-Denis : Courriel : xaviergrizon@cinemas93.org /Tél : 01 48 10 21 26.
- Isabelle Bourdon, Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC) du Rectorat de Créteil : Courriel : ce.daac@ac-creteil.fr / tel : 01 57 02 66 67.
- Pascal Jézéquel, Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) de la Seine-Saint-Denis : Courriel : pascal.jezequel@ac-creteil.fr tel : 01 43 93 74 10.

IMPORTANT : le chef d'établissement inscrit les enseignants sur GAIA avant le 15 septembre 2020.